

Vélos électriques en libre service

En lien avec son Plan de Mobilité, la MEL a lancé un appel pour recenser les villes intéressées par le déploiement de trottinettes et/ou de **vélos à assistance électrique en libre service**.

Afin **d'encourager l'utilisation des mobilités douces** et pour compléter l'offre de V'Lille, la Ville de La Madeleine a souhaité déployer des **vélos à assistance électrique (VAE)** sur son territoire.

Les sociétés « **LIME** » et « **TIER MOBILITY** » ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la MEL.

Comment ça marche ?

Emprunter et restituer un vélo à assistance électrique

Emprunter le VAE

Les utilisateurs doivent avoir **16 ans minimum**.

La location se fait via une **application** à télécharger sur smartphone avec inscription (LIME et TIER MOBILITY)

Un **QR code** sur chaque vélo vous permet de l'emprunter via l'application.

Le nombre de vélo disponible à chaque station est consultable sur l'application.

Restituer le VAE

Les usagers doivent garer le VAE dans les **stations prévues à cet effet**.

Tant que le VAE n'est pas bien stationné, l'utilisateur continuera de payer le service.

Ce système permet **d'éviter les stationnements anarchiques** mais aussi de gérer l'affichage des disponibilités des VAE sur les applications.

Les tarifs

LIME : 1€ le déblocage et 0,18€ la minute.

TIER MOBILITY: 1€ le déblocage et 0,20€ la minute.

Des forfaits et des abonnements sont également proposés.

Les étudiants et les bénéficiaires des minimas sociaux pourront profiter de remises.

Les stations à La Madeleine

Consulter les emplacements en téléchargeant les applications dédiées : [Lime](#) et [Tier Mobility](#)

Les 29 stations madeleinoises :

- Avenue Pierre Mauroy
- Avenue de la République
- Avenue Saint Maur
- Rue du Général de Gaulle
- Rue Paul Doumer
- Rue des Gantois
- Rue Roger Salengro
- Rue du Parc

- Rue Saint Joseph
- Allée des Iris
- Rue Kléber
- Place de la Gare
- Rue du Pré Catelan
- Rue du Général Koenig
- Rue du Président Pompidou
- Rue Gustave Scrive
- Rue Saint Maurice
- Rue Albert 1^{er}
- Avenue Victor Hugo
- Rue Saint Charles
- Allée Vauban
- Rue Jeanne Maillotte

« **Slow zone** » et « **no-zone** »
»

Les VAE sont équipés de GPS qui permet de réguler la vitesse dans les différentes zones :

- **Slow zone** : espace où la vitesse est limitée à 6km/h (à proximité des écoles)
- **No zone** : espace où le VAE est interdit (dans les parcs et jardins)

En dehors de ces zones, les VAE sont limités à 25km/h.

rgba(255,255,255,1)

Télécharger les applications

[LIME](#)

[TIER MOBILITY](#)

rgba(255,255,255,1)

Publié le 22 septembre 2023